

# Bordereau de signature

## Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2026

Signataire	Date	Annotation
Webservices CC Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	23/12/2025	<b>Action : Visa</b>
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	23/12/2025	<b>Action : Visa</b>
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	23/12/2025	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Christian Soubie</u> ( COMMUNE DE TRESSES) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 11 avr. 2024 à 14:18 au 11 avr. 2027 à 14:18.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2025-400**

**Objet : Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2026**

Conseillers en exercice	<b>29</b>	Pour	<b>25</b>
Conseillers présents	<b>21</b>	Contre	
Quorum	<b>15</b>		
Conseillers représentés	<b>4</b>		
Suffrages exprimés	<b>25</b>		
Date de convocation	<b>02/XII/2025</b>		
Date d'affichage	<b>04/XII/2025</b>		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Patrick BONNIER**

L'an 2025, le 17 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes «Les Coteaux Bordelais», légalement convoqués se sont réunis salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémie ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf		
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Sylvie LHOMET	Carignan		Isabelle PASSICOS
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Affiché, le 24 décembre 2025

**N° 2025-400****Objet : Délibération portant approbation du budget primitif du budget général 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022-109 portant passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires tenu en date du 5 novembre 2025

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2025

Considérant l'envoi dématérialisé de l'ensemble des documents budgétaires le xx décembre 2025

**Rapport de synthèse :**

Rapporteur : Christian SOUBIE

Le budget primitif 2026 est voté avant la clôture de l'exercice 2025. En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

Le budget 2026 a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies par le Conseil Communautaire. Le projet a été arrêté par le Bureau et reprend ces lignes directrices :

- Générer des investissements (Projet du Pôle Educatif de la Séguinie, réhabilitation des ouvrages d'art, programme de voirie communautaire, entretien, rénovation / extension et équipement des bâtiments communautaires, aménagement du parc d'activités, chemins de randonnées, mobilités alternatives, ...)
- Maintien d'un haut niveau de prestations sociales (portage de repas, transport à la demande, soutien à la mission locale, aides aux familles avec les crèches, les centres de loisirs, ...)
- Maintien d'une dotation de solidarité communautaire reversée aux communes d'un montant élevé
- Stabilité fiscale.

Ce budget est élaboré dans un contexte de grande austérité et d'incertitude.

Aussi, conformément aux discussions en Bureau et lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.

Ce travail permet de maximiser la prévision de virement à la section d'investissement.

**En fonctionnement – dépenses :**

Les crédits du chapitre 011 « Charges à Caractère Général » (2 443 K€) correspondent en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits comme l'entretien des bâtiments, de la voirie, la lutte contre les frelons asiatiques, la contribution à des organismes (RGPE, IDDAC, MISSION LOCALE, ...) ou comme ceux relatifs au fonctionnement des ALSH, à l'animation jeunesse (CTG), auxquels s'agrègent ceux relatifs à l'action culturelle et sportive.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (946 K€) est stable. Il prend cependant en compte la poursuite de l'augmentation annoncée de 3 points des cotisations CNRACL. Ce montant restera toutefois toujours très largement inférieur à celui des autres collectivités de même strate. La charge de personnel en 2024 représentait 30 € par habitant alors qu'au niveau national elle atteint 167 €/hab. pour les communautés de communes. Bien évidemment les organisations internes divergent beaucoup d'une collectivité à l'autre ; la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » s'appuyant notamment sur le réseau associatif.

Le chapitre 014 (2 662 K€) quant à lui correspond à des dépenses obligatoires vers les communes (Attribution de compensation), vers l'État (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui neutralisent les effets positifs ou négatifs du changement de fiscalité lors de la suppression de la taxe professionnelle unique, FNPIC et remboursement d'exonération) et facultative vers les communes (Dotation de solidarité communautaire).

Le chapitre 65 (4 176 K€) repose sur les subventions aux associations (580 K). Le chapitre inclut également les participations aux syndicats (3 240 k€), dont les montants définitifs seront connus au moment du Budget Supplémentaire, et le soutien au CIAS (220 K€).

Le chapitre « charges financières » (16.5 K€) prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme. La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019.

### **En fonctionnement - recettes**

Le produit des impôts et taxes aux chapitres 73 et 731 (9 230 K€) est incertain. Le Projet de Loi de Finances 2026 a annoncé plusieurs mesures impactant directement les collectivités locales dont la reconduction et le doublement du DILICO. Pour la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais, le prélèvement serait de 345 k€. Les montants de ces chapitres ont donc été diminués par rapport aux prévisions 2025 afin d'anticiper ces mesures et en attente d'informations plus précises de l'Etat :

- Chapitre 73 « Impôts et Taxes » avec la fraction de TVA (2 700 k€) et la fraction compensatoire de la CVAE (1 500 €)
- Chapitre 731 « Fiscalité Locale » avec les TFH, TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI, Taxe de séjour (5 030 k€)

Depuis 2021, la Communauté de Communes perçoit une compensation pour la Taxe d'Habitation et depuis 2023 une compensation pour la CVAE, ce qui représente aujourd'hui plus de 71% des recettes fiscales. Leurs évolutions sont difficilement quantifiables.

La contribution foncière des entreprises CFE (environ 36% des recettes fiscales) est figée à la revalorisation légale des bases et à l'installation de nouvelles entreprises.

Le montant de la TEOM sera calé sur la participation attendue par le SEMOCTOM.

Pour la Taxe GEMAPI, le montant du produit attendu sera connu et réajusté au plus tard lors du vote du BS, en fonction des retours des syndicats des bassins versants.

Le montant de la taxe de séjour est évalué à 50 K€ pour 2026 (calcul du montant difficile à prévoir en fonction des reversements des plateformes d'hébergement et du versement direct des Taxes Additionnelles).

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », le montant des dotations de l'Etat (> 700 K€) a été également diminué de 30k€ par rapport aux prévisions de 2025 (en attente des montants définitifs).

La Caisse d'Allocations Familiales aide au quotidien la communauté de communes à financer le fonctionnement des crèches, centres de loisirs, politique jeunesse dans sa diversité. En 2022, une nouvelle convention, nommée CTG a été signée. Elle est source de profondes modifications et a comme conséquence le versement direct des subventions aux associations. Ainsi les recettes CAF devraient être de l'ordre de 100 K€ comme en 2025 (aides pour le RPE, la coordination et le chargé de coopération).

Les dépenses et les recettes s'équilibrent parfaitement, en dégageant un autofinancement de 705 K€.

Après y avoir prélevé les crédits nécessaires au versement de la Dotation de Solidarité, il est possible d'opérer un versement de 116 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, bien supérieur aux annuités des emprunts.

### ***Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont les suivantes (chapitres) :***

**Il est rappelé que le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel)**

Dépenses de Fonctionnement	BP 2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 443 500,00 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>946 000,00 €</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>2 662 500,00 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>116 964,00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 176 300,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>16 500,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

Recettes de Fonctionnement	BP 2026
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>4 200 000,00 €</b>
<b>731 - Fiscalité locale</b>	<b>5 030 264,00 €</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 285 000,00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

### En investissement

- Le programme « voirie » (200 K€), opération 105, baisse par rapport à 2025. Les travaux de réfection de voirie communautaire menés depuis plusieurs années portent leurs fruits.
- Pour les bâtiments communautaires (opérations 101 et 103 = 500 K€), la phase de réaménagement du siège a été lancée (travaux, MO et équipement de l'extension). Pour les crèches travaux de mises aux normes devront être menés.
- Une provision est affectée pour Le Domaine de la Frayse (300 K€). L'UFCV est en cours de réflexion pour effectuer des travaux d'agrandissement et permettre d'accueillir plus d'enfants. Dans le cadre du bail signé et afin de pouvoir bénéficier d'un co-financement par la CAF et l'Etat, la Communauté de Communes sera amenée à participer au projet.
- Le développement du parc d'activités induit de prévoir en permanence des aménagements, des adaptations ou des réparations (accès, sécurisation, aménagement paysager...) : 100 K€, opération 102.
- A l'opération 104 « Matériel d'Equipement », il est prévu 50 K€ en équipement afin de notamment acheter du mobilier pour les structures et autres équipements communautaires.
- Le PDIPR - Chemin de randonnées / environnement (ENS etc ...), opération 106 : (100 K€)
- Equipements mutualisables (20 k€), opération 110
- Mobilités alternatives (1 000 K€), opération 108

La question des mobilités est au cœur du mandat en cours. La Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a adopté son schéma directeur vélo. Elle a commencé à financer directement les travaux nécessaires sur les axes communautaires ou sur des nouveaux passages, mais aussi dans des équipements (box vélos ...) et des mesures d'accompagnement (formation, animations, ...) dès 2023, seront poursuivis en 2026.

Le Président a proposé au Bureau d'aller plus loin et d'aider les communes dans la mise en œuvre d'aménagement lorsqu'ils se déroulent sur des voies communales inscrites au schéma directeur : un fond de concours dans lequel la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » peut intervenir

à hauteur maximale de 49.9% du reste à charge pour la commune, sous réserve que les communes aient impulsé des recherches d'autres financements.

- Le Pôle Educatif Domaine de la Séguinie (8 849 k€) est une opération (n°109) qui est exécutée sur plusieurs exercices.

Une AP/CP a donc été créée. En 2026, les travaux seront lancés.

Répartition des crédits :

2024	350 389,76 €
2025	456 712,36 €
2026	8 849 610,24 €
2027	4 143 287,64 €
total	13 800 000,00 €

- Une nouvelle opération « Réhabilitation des ouvrages d'Art » sera créée (111) et sera également exécutée sur plusieurs exercices. Le montant prévu pour 2026 est de 200 k€.

Une AP/CP va donc être créée (2026-001).

***Les dépenses et les recettes d'investissement sont les suivantes :***

- **Par opération :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>11 319 610,24 €</b>
<b>101 - EQUIPEMENT DU SIEGE</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>102 - ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>107 - DOMAINE DE LA FRAYSE</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>108 - MOBILITES ACTIVES</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
<b>109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)</b>	<b>8 849 610,24 €</b>
<b>110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>111 - REHABILITATION DES OUVRAGES D ART (AP/CP)</b>	<b>200 000,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>656 157,50 €</b>
<b>109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE</b>	<b>656 157,50 €</b>

- **Hors opérations :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total hors opération</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>10 934 610,24 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total hors opération</b>	<b>10 778 452,74 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>116 964,00 €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>202 200,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>10 299 288,74 €</b>
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>11 434 610,24 €</b>

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du document détaillé joint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'adopter le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, voté par nature avec repérage fonctionnel et équilibré comme suit :

- a) D'adopter, par chapitre, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrant à **10 521 764 €**

Dépenses de Fonctionnement	BP 2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 443 500,00 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>946 000,00 €</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>2 662 500,00 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>116 964,00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 176 300,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>16 500,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

Recettes de Fonctionnement	BP 2026
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>4 200 000,00 €</b>
<b>731 - Fiscalité locale</b>	<b>5 030 264,00 €</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 285 000,00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>10 521 764,00 €</b>

- b) De prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **116 964 €**
- c) D'adopter les recettes et les dépenses d'investissement qui s'équilibrent à **11 434 610,24 €**
- d) D'adopter les dépenses nouvelles par « programme / opération » ou « hors opération » et les recettes de la section d'investissement comme présentées ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>11 319 610,24 €</b>
<b>101 - EQUIPEMENT DU SIEGE</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>102 - ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>107 - DOMAINE DE LA FRAYSE</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>108 - MOBILITES ACTIVES</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
<b>109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)</b>	<b>8 849 610,24 €</b>
<b>110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>111 - REHABILITATION DES OUVRAGES D ART (AP/CP)</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Total hors opération</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>11 434 610,24 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<b>Total Opérations</b>	<b>656 157,50 €</b>
<b>109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE</b>	<b>656 157,50 €</b>
<b>Total hors opération</b>	<b>10 778 452,74 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>116 964,00 €</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>202 200,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>10 299 288,74 €</b>
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>11 434 610,24 €</b>

- e) D'adopter les recettes d'amortissement (chapitre 040) : **160 000 €**
- f) D'adopter les recettes hors opérations soit FCTVA (compte 1022) et TAM (compte 10226) : **202 200 €**
- g) D'adopter un emprunt d'équilibre (compte 1641) : **10 299 288.74 €**

2. D'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel)

3. D'adopter le budget primitif 2026 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **21 956 374.24 €**

Fait à Tresses, le 18 décembre 2025

Le **Président** :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Christian SOUBIE



Président de la communauté de communes « Les  
Coteaux Bordelais

Patrick BONNIER

Christian SOUBIE,  
Maire de Tresses  
Signé électroniquement par :  
Christian Soubie  
Date de signature : 23/12/2025  
Qualité : Parapheur Président  
Coteaux Bordelais



Le secrétaire de séance

Patrick BONNIER  
Le secrétaire de séance

